



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-MOT-153

Déposé le : 30.06.20

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Modification de la LADB pour que les vins vaudois soient mieux représentés dans la restauration.

Texte déposé

L'intérêt de la population vaudoise pour les produits du terroir vaudois est en nette augmentation et la période du COVID-19 n'a fait qu'accentuer la prise de conscience sur l'importance de choisir et de consommer des produits de proximité.

Si les commerces multiplient leurs offres de tels produits, la tendance n'est pas la même dans la restauration.

Si une petite partie des établissements publics fait la part belle aux vins vaudois, avec parfois une carte des vins très majoritairement locale, force est de constater que la part des vins étrangers sur les cartes des cafés et restaurants vaudois reste très souvent majoritaire. En effet, il n'est pas rare de constater une carte des vins composée de 90% de vins étrangers dans certains établissements, et ceci même au cœur des vignobles vaudois.

Nous assistons aujourd'hui à une très large promotion en faveur du tourisme local en incitant nos compatriotes à passer leurs vacances en Suisse. En effet, notre pays est un

lieu de vacances qui offre un éventail de possibilités et qui n'a rien à envier aux destinations étrangères. Ces promotions sont à saluer et à soutenir.

Des mesures de soutien financier envers les établissements publics ont de plus été mises sur pied par le Conseil d'Etat pour aider cette partie importante de l'économie vaudoise.

Il paraît dès lors contradictoire de vouloir d'une part inciter les suisses à rester dans notre pays, à consommer local, afin de soutenir une économie de proximité et d'autre part proposer à ces mêmes consommateurs une majorité de vins étrangers.

L'article 41 de la Loi vaudoise sur les auberges et débits de boissons (LADB) impose déjà aux établissements de proposer du vin vaudois sans toutefois en préciser la quantité, ce qui laisse entendre au minimum un seul vin.

Cette motion demande une modification de cette loi en y ajoutant l'obligation de proposer un minimum de 40% de vins vaudois.

Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) du 26 mars 2002

Art. 41 Devoirs envers la clientèle [2]

- 1 Le client a le droit d'exiger du personnel de l'établissement un compte écrit et détaillé. Il peut en demander quittance après l'avoir payé.
- 2 L'octroi d'une licence avec alcool comporte l'obligation d'offrir, en vente, un minimum de 40% de du vin vaudois.
- 3 Chaque exploitant doit contribuer, dans la mesure du possible, à la promotion des produits du terroir vaudois.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate



(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire



Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Maurice Neyroud

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

| | | |
|----------------------------|-------------------------|---------------------|
| Aminian Taraneh | Chevalley Christine | Evéquois Séverine |
| Aschwanden Sergei | Chevalley Jean-Bernard | Favrod Pierre Alain |
| Attinger Doepper Claire | Chevalley Jean-Rémy | Ferrari Yves |
| Baehler Bech Anne | Chollet Jean-Luc | Fonjallaz Pierre |
| Balet Stéphane | Christen Jérôme | Freymond Isabelle |
| Baux Céline | Christin Dominique-Ella | Freymond Sylvain |
| Berthoud Alexandre X | Clerc Aurélien X | Fuchs Circé |
| Betschart Anne Sophie | Cornamusaz Philippe | Gander Hugues |
| Bettschart-Narbel Florence | Courdesse Régis | Gaudard Guy X |
| Bezençon Jean-Luc | Cretegy Laurence X | Gay Maurice X |
| Bolay Nicolas | Croci Torti Nicolas | Genoud Alice |
| Bouverat Arnaud | Cuendet Schmidt Muriel | Genton Jean-Marc |
| Bovay Alain | Cuérel Julien | Germain Philippe |
| Buclin Hadrien | Deillon Fabien | Gfeller Olivier |
| Buffat Marc-Olivier X | Démétriadès Alexandre | Gardon Jean-Claude |
| Butera Sonya | Desarzens Eliane | Glauser Krug Sabine |
| Byrne Garelli Josephine X | Dessemonfet Pierre | Glauser Nicolas |
| Cachin Jean-François X | Devaud Grégory | Glayre Yann |
| Cala Sébastien | Develey Daniel | Gross Florence X |
| Cardinaux François | Dubois Carole X | Guarna Salvatore |
| Carrard Jean-Daniel X | Ducommun Philippe | Induni Valérie |
| Carvalho Carine | Durussel José | Jaccard Nathalie |
| Chapuisat Jean-François | Echenard Cédric | Jaccoud Jessica |
| Cherbuin Amélie | Eggenberger Julien | Jaques Vincent |
| Cherubini Alberto | Epars Olivier | Jaquier Rémy |

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

| | | |
|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Jobin Philippe | Neumann Sarah | Ryf Monique |
| Joly Rebecca | Neyroud Maurice | Schaller Graziella |
| Karlen Dylan | Nicod Bernard | Schelker Carole X |
| Keller Vincent | Nicolet Jean-Marc | Simonin Patrick X |
| Labouchère Catherine X | Paccaud Yves | Soldini Sacha |
| Liniger Philippe | Pahud Yvan | Sonnay Eric X |
| Lohri Didier | Pedroli Sébastien | Sordet Jean-Marc |
| Luccarini Yvan | Pernoud Pierre André | Studer Léonard |
| Mahaim Raphaël | Petermann Olivier X | Stürner Félix |
| Marion Axel | Podio Sylvie | Suter Nicolas |
| Masson Stéphane X | Pointet Cloé | Thalmann Muriel |
| Mattenberger Nicolas | Probst Delphine | Thuillard Jean-François |
| Matter Claude X | Radice Jean-Louis | Treboux Maurice |
| Mayor Olivier | Räss Etienne | Trolliet Daniel |
| Meienberger Daniel | Rey-Marion Ailette | Tschopp Jean |
| Meldem Martine | Rezo Stéphane | Venizelos Vassilis |
| Melly Serge | Richard Claire | Volet Pierre X |
| Métraux-Botteron Anne-Laure | Riesen Werner | Vuillemin Philippe |
| Meystre Gilles | Rime Anne-Lise X | Vuilleumier Marc |
| Miéville Laurent | Romanens Pierre-André | Wahlen Marion |
| Mischler Maurice | Romano-Malagrifa Myriam | Weidmann Yenny Chantal X |
| Misiego Céline | Roulet-Grin Pierrette | Weissert Cédric |
| Mojon Gérard X | Rubattel Denis | Wüthrich Andreas |
| Montangero Stéphane | Ruch Daniel | Zünd Georges |
| Mottier Pierre François | Rydlö Alexandre | Zwahlen Pierre |